



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du :	16 Juillet 2021
à :	9h30

Présidence :	MME. Fatima Balsa
--------------	-------------------

Présents :	MME. SIMON Béatrice MM. ROUER Bernard, MARCHAL Jean-Paul, FAURRE Alain, DUMIOT Dominique, DE MARI Didier et SMAGUE Stéphane
------------	--

Assiste à la séance	M. BLANCHARD Julien
---------------------	---------------------

I – CHAMPIONNATS U16

Suite au repêchage du Tours FC en U17Nat et au désengagement en U16R1, le club de Bourges Foot 18 intègre le championnat U16R1 et le club de SC Malesherbois le championnat U16R2.

U16 R1 (3 places disponible à ce jour)	U16 R2 (12 places disponibles à ce jour)
1 Vierzon FC	1 FC Ouest Tourangeau
2 SO Romorantin	2 Vierzon FC
3 Bourges Foot 18	3 Bourges Foot 18
4 Neuville Sp	4 C'Chartres (2)
Désengagement	5 SO Romorantin
	6 Vineuil SF
	7 FC Drouais
	8 FC Montlouis
	9 USM Montargis
	10 Avoine OCC
	11 AS Monts
	12 FC Déols
	13 Gazélec Bourges
	14 Neuville Sp
	15 SC Malesherbois
	16 FCML Ingré
	17 AG Boigny Chécy Mardié
	18 CJF Fleury
	19 AS Gien
	20 Escale Orléans

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 16/07/2021